



Centre Communal d'Action Sociale de Cournonterral

Rapport d'Orientation Budgétaire 2022

INTRODUCTION

1 / Eléments de contexte

1.1 Contexte général

1.2 Contexte local

2 / Résultats de l'exercice 2021

3 / Rappel des orientations 2021

4 / Orientations 2022

4.1 En fonctionnement

4.2 En investissement

INTRODUCTION

Vu l'article L1612-20 du CGCT,

Le présent rapport d'orientation budgétaire (ROB) est établi en application de l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales pour le budget du Centre Communal d'Action Sociale.

L'article 107 de la loi NOTRE (loi°2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République) est venu étoffer les dispositions relatives au débat d'orientation budgétaire des communes en accentuant l'information aux conseillers municipaux.

A noter que l'article L.2312-1 du CGCT modifié par la loi concerne les CCAS puisque cet article précise que « les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3500 habitants et plus ».

Désormais, dans les CCAS des communes de plus de 3 500 habitants, le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB) qui sera porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget.

Le rapport d'orientation budgétaire permet notamment de connaître:

- Les orientations budgétaires pour 2022, les évolutions de dépenses et des recettes tant en fonctionnement qu'en investissement;
- les hypothèses d'évolution retenues pour la construction du budget 2022 et notamment les concours financiers, les subventions

Enfin, le ROB a pour but de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de l'établissement.

Il améliore l'information transmise à l'assemblée délibérante. Il donne également aux administrateurs la possibilité de s'exprimer sur la situation financière du CCAS.

Le conseil d'administration est invité à délibérer sur les orientations budgétaires pour 2022 au vu du présent rapport et à l'approuver.

1 / Eléments de contexte

1.1 / Contexte général.

La baisse des dotations de l'Etat et l'impact économique de la pandémie Covid-19 ont des répercussions conséquentes sur les budgets des collectivités territoriales. Celles-ci doivent encore, dans ce contexte particulier qui s'est poursuivi jusqu'en ce début 2022, prendre des dispositions inédites pour protéger les populations, garantir le maintien des services publics et leur accès à tous, tout en poursuivant les investissements indispensables aux territoires et à leurs habitants.

Enfin, les conséquences sociales de cette crise sont toujours une réalité et risquent de s'accroître avec l'augmentation des prix de l'énergie et des matières premières. Ces éléments nécessitent que les CCAS restent plus que jamais mobilisés pour protéger les personnes en difficulté.

Dans ce contexte si particulier et anxiogène, les CCAS ont un rôle majeur à tenir pour apporter aide et soutien aux personnes et aux familles.

1.2 / Contexte local

Le CCAS assure ses missions et compétences obligatoires (domiciliation, participation à l'instruction du RSA et des aides sociales...) et met en place de nombreuses missions complémentaires telles l'organisation de moments de convivialité, d'actions de prévention, et de suivi des différents publics en difficulté. Il assure aussi le portage de repas auprès des personnes âgées de la commune.

L'année 2021 a été, à un degré moindre toutefois que l'année 2020, bouleversée par la crise sanitaire. Les publics bénéficiaires du soutien et des aides du CCAS ont été fragilisés par les mesures

prises dans le cadre de la pandémie qui se sont prolongées sur toute l'année 2021 et encore en ce début 2022.

Malgré ces contraintes, le CCAS a assuré la continuité de ses missions et les a adaptées au contexte sanitaire. Le portage des repas à domicile pour les seniors n'a connu aucune interruption et les demandes ont augmenté de plus de 30%. Une veille particulière a été mise en place pour rompre l'isolement des plus fragiles et renforcer d'autant la vigilance en période de forte chaleur heureusement assez brève cette année.

Le traditionnel repas/spectacle de Noël, moment fort de convivialité, n'a pas pu être rétabli en raison de la pandémie cette année encore.

Monsieur le Président et Madame la Vice-présidente ont donc engagé une nouvelle campagne de distribution de coffrets gourmands de grande qualité pour les personnes de 75 ans et plus. L'engagement et la mobilisation des membres du CA et des équipes ont permis le succès de cette opération qui nécessite une importante logistique que ce soit pour la communication, l'enregistrement des inscriptions, la distribution et la livraison pour les plus fragiles.

2 / Résultats de l'exercice 2021 :

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 (chiffres en cours de validation de la Trésorerie) - **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses	Réalisé 2021
Total des dépenses de fonctionnement	67 507€

Les dépenses sont principalement constituées par :

- Carburant: 642 €
- Contrats de prestation de services (repas du portage) : 36 031 €
- Matériel roulant : 1935 € (entretien du véhicule CCAS nécessaire au portage des repas et autres missions)
- Assurances : 1259 €
- Organisme de formation : 700 €
- Fêtes et cérémonies : 16 932 €
- Taxe foncière : 4 637 € (bâtiment de la Poste)
- Aides à la personne : 3 862 €

Les autres dépenses à caractère général et de gestion courante s'élèvent à 1509 €

Constat : forte baisse des demandes d'aides

Exercice	2020		2021		Ecart réalisé 2020/2021
	Prévisionnel	Réalisé	Prévisionnel	Réalisé	
Aides facultatives (en euros)	11 500	9 984	11 500	3862	-6122

Cette baisse peut s'expliquer par :

- La baisse du nombre de demande d'aide pour le financement de sorties scolaires ou périscolaires : de nombreuses sorties ont été annulées compte tenu de la pandémie.
- La baisse de demandes liées aux factures d'énergie suite à la mise en place avec l'assistante sociale de dossiers dans le cadre du fonds d'aide à l'énergie ; ce qui est valable pour l'électricité et le gaz mais n'explique pas le peu de demandes pour les factures d'eau.

- La complexité pour certaines familles de fournir les justificatifs demandés désormais sur 3 mois pour tous les membres du foyer, selon la nouvelle procédure mise en place par le Conseil d'administration. Une majorité du public concerné maîtrise mal la gestion administrative des documents nécessaires (classement ou accès au numérique pour l'obtention de certains d'entre eux) malgré l'accompagnement très impliqué des agents de la maison des services/CCAS

Les demandes d'aides alimentaires, quant à elles, sont toujours aussi nombreuses.

Recettes	Réalisé 2021
Total des recettes de fonctionnement *	89 852,92€

*Hors résultat de fonctionnement reporté

Les recettes sont constituées par :

- La dotation de la commune : 10 000€
- Produits de gestion courante (portage des repas) : 42 796 € (soit + 31% par rapport à 2020 dont le montant s'élevait à 32 551 €)
- Revenus des immeubles (Immeuble La Poste) : 22 996 €
- Concessions funéraires : 6 135 € (1/3 des recettes des cessions de concessions funéraires est affecté au CCAS) soit une augmentation de + 150 % par rapport à 2020 dont le montant (2 454 euros) était exceptionnellement bas. La recette de 2021 se rapproche de celles de 2018 et 2019.
- Impôts et taxes (taxe des ordures ménagères – la Poste) : 784 €

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement 2021 s'élève à 22 345,26 € (hors résultat de fonctionnement reporté)

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	2021
Total des dépenses d'investissement	0 €
Recettes	2021
Total des recettes d'investissement	0€

3 / rappel des enjeux et réalisations 2021

L'année 2021 a été une année de renouveau pour le CCAS de Cournonterral sans répercussions significatives sur son budget.

- **Déménagement du CCAS dans des locaux neufs plus adaptés** : cela a permis d'améliorer fortement les conditions d'accueil et de mieux coordonner le suivi des bénéficiaire par la proximité de France Services et des partenaires tenant leurs permanences dans les mêmes locaux. L'augmentation des créneaux dédiés au suivi des personnes bénéficiaires du RSA pour un schéma d'accompagnement plus complet a fortement amélioré le suivi de ce public.
- **Adhésion à la mission « délégué à la protection des données »** proposée par le CDG 34 afin de s'assurer de protéger au mieux les données nécessaires à son fonctionnement dans le respect du règlement n° 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, couramment dénommé « RGPD ».

- **La mise en place d’actions en faveur de la convivialité et des échanges intergénérationnels** a été compromise par la pandémie et les mesures nécessaires pour la protection du public, toutefois « une fenêtre » a permis l’organisation d’ateliers consacrés à l’alimentation animés par une nutritionniste
- **Création de groupes de travail** : mise en place de groupes de travail au sein du CA pour gagner en efficacité et en souplesse, réfléchir aux documents nécessaires au bon fonctionnement du CCAS, à des actions nouvelles pour améliorer la qualité de vie des seniors et des différents bénéficiaires par des partenariats associatifs ou institutionnels, aux modalités permettant de faciliter la concrétisation de ces actions.
- **Instauration d’un règlement de l’aide sociale facultative du Centre Communal d’Action Sociale de Cournonterral**, suite aux propositions du groupe de travail créé à cet effet : ce document garantit une meilleure information des usagers et une parfaite transparence du fonctionnement vis-à-vis du public. Il est comme le CA s’y est engagé disponible sur le site internet de la ville et son approbation a fait l’objet d’une information dans un journal municipal diffusé auprès des habitants de la ville. Pour faciliter l’application de ce règlement, le formulaire de demande d’aide a été adopté en fonction.
- **Approbation du projet de mise à disposition de 4 vélos biplaces à assistance électrique** afin d’agir contre la solitude des personnes de 60 ans et plus à domicile pour un montant prévisionnel de 34 020 euros équipements compris. La concrétisation de ce projet était liée à l’approbation de la candidature du CCAS pour l’obtention d’un financement dans le cadre de l’appel à projet 2021 de la CONFERENCE DES FINANCEURS DE LA PREVENTION DE LA PERTE D’AUTONOMIE DE L’HERAULT (CFPPA HERAULT). Finalement ce projet ne sera pas inscrit dans les orientations 2022 car la candidature de Cournonterral n’a pas été retenue malgré la forte mobilisation de Monsieur le Président, qui a fait en vain un recours suite à la réception du refus. En effet seul l’aspect « acquisition » a été pris en compte dans le traitement du dossier de Cournonterral et non pas l’enjeu en terme de mobilité et de lutte contre l’isolement.

4 / Orientations budgétaires 2022

4.1/ En fonctionnement

Les orientations budgétaires en fonctionnement pour l’exercice 2022 consistent essentiellement à :

- **Poursuivre les missions obligatoires comme facultatives déjà mises en place :**
 - en assurant la continuité des services proposés par le CCAS, notamment les services obligatoires ainsi que les différentes aides aux familles, en matière de bons alimentaires, d’aide à l’énergie, d’accueils périscolaires et scolaires (aide aux séjours et classes vertes et de neige). Une tension particulière risque d’être observée compte tenu de la forte augmentation du coût de l’énergie et des denrées alimentaires de 1^{ère} nécessité. Donc malgré l’évolution à la baisse du nombre de demandes d’aides en 2021, Monsieur le Président propose de maintenir le montant prévisionnel de 2021 en 2022 afin de se donner les moyens de faire face à une probable augmentation des demandes d’aides alimentaires.
 - Montant estimé de la dépense : 11 500 euros
- **Développer les actions en faveur des différents publics**
 - mettre en place des actions nouvelles adaptées aux besoins de la population, offrir une offre variée d’animations et d’ateliers pour aider, accompagner, développer les échanges et les liens intergénérationnels, pour sensibiliser aux grandes causes.
 - Montant estimé : 5000 euros

- **Développer la mobilité des jeunes en difficulté**
 - soutenir les jeunes de la commune en difficulté souhaitant passer leur permis de conduire, sésame pour l'accès à l'emploi ou à la formation, par la création d'une bourse du permis de conduire en partenariat avec la Mission locale des jeunes avec qui une convention sera signée. Monsieur le Président propose de soutenir 4 jeunes dans l'année à hauteur de 400 euros, cette aide sera complétée d'une aide de la mission locale des jeunes d'environ 450 euros
 - Montant estimé de la dépense : 1600 euros

- **Offrir aux personnes âgées une attention en fin d'année :**
 - Maintenir une offre de fin d'année que ce soit sous forme de coffrets gourmands comme les deux dernières années ou de repas selon les possibilités en termes d'organisation et les contraintes sanitaires éventuelles. Monsieur le Président propose de prévoir un montant suffisant pour afin de se garder toute latitude selon la situation du second semestre 2022 d'adapter au mieux cette offre.
 - Montant estimé de la dépense : 15 000 euros

Les autres postes de dépenses et de recette ne devraient pas subir de changements majeurs en 2022.

4.2 En investissement

Les orientations budgétaires en investissement pour l'exercice 2022 consistent essentiellement à :

- **Renouveler le véhicule frigorifique du CCAS :**
 - Le véhicule du CCAS est désormais vétuste et ne répondra plus aux normes pour le transport des repas dans le cadre du portage. Il est rappelé que ce véhicule doit être fiable tant d'un point mécanique puisque tout au long de la semaine de nombreuses personnes fragiles dépendent de son passage que réglementaire pour garantir la sécurité sanitaire et la préservation de la qualité des repas transportés. Le nouveau véhicule nécessitera des équipements spécifiques compte tenu de son usage. Les demandes de devis en cours permettent dès à présent d'estimer l'enveloppe nécessaire à cette acquisition incontournable.
 - Montant estimé de la dépense : 40 000 euros

- **Acquérir 4 conteneurs isothermes pour le transport des denrées alimentaires pour le véhicule du CCAS :**
 - Montant estimé de la dépense : 1 400 euros

L'exposé du Président entendu,

Il est demandé au Conseil d'administration d'approuver les orientations budgétaires 2022.